

## BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : la CPAT fait ses recommandations

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, le 1<sup>er</sup> juin 2021** – La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a déposé un mémoire au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) du Québec visant à illustrer les réalités régionales en matière d'enfouissement de manière à ce qu'elles soient mieux considérées dans les décisions du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

Ce document est le fruit d'un important travail de concertation entre les cinq territoires de MRC et il permet de dégager le consensus régional sur cet enjeu. Le mémoire a été déposé en marge de la Commission d'enquête sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes du BAPE.

Le président de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or, M. Martin Ferron, souhaite montrer l'importance pour la CPAT de participer à ce genre de consultation : « Le BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes représente une belle occasion d'inscrire les réalités régionales et les besoins qui s'y rattachent dans les discussions et les travaux du gouvernement dans ses réformes en cours ou à venir. Plusieurs enjeux sont communs aux cinq territoires et il était important de les soulever afin de se positionner clairement quant au fait que nous avons de bonnes pratiques en région et que les solutions doivent être adaptées à nos réalités lorsqu'il est question de la gestion des résidus ultimes! »

Le préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, M. Jaclin Bégin, abonde dans le même sens : « Je salue le travail de concertation réalisé dans ce dossier. Nous présentons un document rigoureux au BAPE et ce sera un outil essentiel pour assurer les suivis auprès du ministère. Un important chantier a été entrepris pour revoir les pratiques liées à l'enfouissement au Québec et c'est notre rôle d'interpeller le gouvernement pour que les réformes respectent d'emblée les particularités des régions éloignées, sans être obligé de demander des changements *a posteriori*. Il faut travailler en amont et anticiper les conséquences sur les régions comme la nôtre avant d'appliquer des changements. »

Dans le mémoire déposé au BAPE, 32 recommandations touchant notamment la considération des particularités régionales, l'iniquité sur le plan du financement et l'engagement en faveur des solutions locales sont formulées par la CPAT. Voici les principales recommandations :

- 1) *Les réalités régionales doivent être concrètement prises en compte, que ce soit au niveau du financement ou des objectifs à atteindre.*
- 2) *Les solutions doivent, autant que possible, être locales puisque le transport a un grand impact économique et environnemental. Il faut donc développer des débouchés de recyclage/valorisation à proximité des lieux de génération et de collecte.*
- 3) *Favoriser les solutions locales acceptables plutôt que les solutions conformes en tout point à la réglementation provinciale qui entraîne systématiquement l'exportation des matières vers d'autres régions/provinces/pays en instaurant des mesures d'atténuation réglementaire qui tiennent compte de l'impact environnemental des alternatives au traitement local.*
- 4) *Offrir une aide financière pour l'accès aux infrastructures de recyclage/valorisation hors région pour les CRD et le recyclage.*
- 5) *Les municipalités ne devraient plus être imputables de la performance des ICI dont la gestion des matières ne leur est pas attribuable.*
- 6) *Minimalement, la prise en compte de critères plus raffinés pour bien définir les groupes, notamment une échelle de population et de distances par rapport aux grands centres plus détaillée, la densité de population, les coûts de collecte et de traitement permettrait d'assurer une équité entre les citoyens québécois des diverses régions.*
- 7) *Évaluer l'application d'une hausse proportionnelle des redevances tenant compte des coûts d'élimination plus élevés en régions éloignées.*

Le préfet de la MRC d'Abitibi, M. Sébastien D'Astous, réitère que la solution dans ce dossier relève beaucoup de la confiance en nos institutions et de nos façons de faire à l'échelle régionale : « La valorisation des solutions locales est une méthode qui doit absolument se retrouver dans les cartons du ministre Charrette. À l'heure actuelle, nous devons envoyer la matière à l'extérieur de la région...Nous composons ainsi avec un fardeau financier supplémentaire à plusieurs égards et l'empreinte environnementale de telles pratiques n'est assurément pas optimale ».

« L'importance des distances à parcourir pour la collecte et l'enfouissement justifie une plus grande agilité dans les compensations financières reçus par les MRC et municipalités de la région. Il est impossible d'écarter ce facteur de l'équation et d'appliquer les mêmes mesures dans un esprit de « mur-à-mur » à l'échelle provinciale. C'est particulièrement vrai pour la Ville/MRC de Rouyn-Noranda qui a les mêmes obligations en matière de collecte que des villes ayant près de 6 000 km<sup>2</sup> de moins en superficie. » a pour sa part renchéri Mme Diane Dallaire, préfète de la Ville/MRC de Rouyn-Noranda.

« Tenter de trouver les solutions ayant le moindre impact environnemental selon la région serait très avantageux pour le MELCC. Il faut qu'il y ait une ouverture à innover vers des méthodes alternatives. Le Témiscamingue souhaite d'ailleurs instaurer un système d'incinération de la matière depuis bon nombre d'années et il serait intéressant que ce genre de projet qui répond aux besoins du secteur soit mis à l'essai. Qui sait, peut-être deviendra-t-il un modèle pour d'autres MRC qui composent avec les mêmes réalités! » a conclu Mme Claire Bolduc, préfète élue de la MRC de Témiscamingue.

Vous pouvez consulter le mémoire [ICI](#)

## LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe la Ville de Rouyn-Noranda et les quatre territoires de MRC de la région, qui compte 147 700 habitants et se compose de 64 municipalités. L'organisme se positionne depuis 2015 comme le principal interlocuteur régional pour les gouvernements fédéral et provincial. La CPAT documente, se positionne et fait la promotion active des intérêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de développement durable et d'occupation dynamique du territoire.

### Source

Xavier Roy

Directeur de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Tél. 819-355-9829